

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Action "accompagnement à la création d'entreprises agricoles et rurales pour les bénéficiaires du RSA" : convention avec l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural des Bouches-du-Rhône (ADEAR 13).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement professionnel, portée par l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR). L'ADEAR propose l'action « accompagnement à la création d'entreprises agricoles et rurales pour les bénéficiaires du RSA » en direction de 20 BRSA sur les Bouches-du-Rhône.

L'action comporte plusieurs phases :

- 1) l'accueil de bénéficiaires désireux de créer ou de reprendre des micro-entreprises agricoles, par la mise à disposition de techniciens du monde agricole spécialisés dans les aspects agronomiques, juridiques et économiques ;
- 2) un accompagnement faisant intervenir l'expertise spécifique et la mise en relation avec les partenaires de l'ADEAR pour trouver des solutions adaptées d'installation et de production, faciliter des démarches, favoriser la mise en réseau et la commercialisation et proposer de la formation.
- 3) un suivi post-crédation de 12 mois, avec une analyse du fonctionnement de l'entreprise, et l'apport de conseils spécifiques visant à la poursuite du développement de l'activité et à sa pérennisation.

En 2020, les objectifs quantitatifs de l'action sont les suivants :

- l'accueil et l'évaluation du potentiel de réussite du projet en direction de 20 BRSA ;
- 16 actions concrètes à réaliser sur l'année (auprès des bénéficiaires accueillis dans le cadre de cette convention et des bénéficiaires accueillis lors du conventionnement précédent) comprenant :
 - des entrées en accompagnement à la création ;
 - des installations (créations ou reprises d'entreprise) ;

- des suivis post-cr ation d'entreprise d'une dur e minimale de 12 mois.

En ce qui concerne les r sultats obtenus pr c demment :

Bilan final de l'action du 1^{er} janvier 2018 au 31 d cembre 2018, l'objectif  tant d'accueillir et  valuer 18 BRSA et de conduire 14 actions concr tes :

- 1- Accueil et  valuation : 26 BRSA accueillis, dont 11 femmes : 36 % sur Arles, 20 % sur Aubagne/La Ciotat, 16 % sur Salon-Berre, 16 % sur Marseille, 12 % sur Istres/Marignane ;
- 2- 17 actions concr tes r alis es dans l'ann e :
 - 13 BRSA entr s en accompagnement   la cr ation d'entreprise ;
 - 2 BRSA en installation ;
 - 2 BRSA suivis en post-cr ation d'entreprise.

Les projets portent essentiellement sur des secteurs tels que le mara chage, la volaille de chair et les petits fruits et champignons.

Bilan interm diaire de l'action du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019, l'objectif est d'accueillir et  valuer 19 BRSA et de conduire 15 actions concr tes :

- 1- Accueil et  valuation : 21 BRSA ont  t  accueillis ;
- 2- 17 actions concr tes r alis es en 9 mois :
 - 14 BRSA entr s en accompagnement   la cr ation d'entreprise ;
 - 2 installations programm es ;
 - 1 suivi " post-installation".

Par ailleurs, il est   noter que sur les 23 cr ations d'entreprises accompagn es par ADEAR depuis 2015, 91 % des entreprises sont p rennes et 82 % des porteurs sont sortis du dispositif RSA.

En cons quence les r sultats de l'action sont tr s satisfaisants.

Aussi, il est propos  de renouveler cette action du 01/01/2020 au 31/12/2020 avec des objectifs revus   la hausse : 20 BRSA accueillis (19 pr c demment) et 16 actions concr tes   r aliser en accompagnement, cr ation, suivi post-cr ation d'entreprises (15 pr c demment).

Ce rapport concerne le financement de l'association ADEAR selon la proposition  nonc e dans le tableau annex , soit un montant de 20 000  .

Telles sont les raisons qui nous incitent   proposer   la Commission permanente de prendre la d lib ration ci-apr s.

Sign 
La Pr sidente du Conseil d partemental

Martine VASSAL